



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-107109>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **25-107109**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Plaisir

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21780490500016

Ville : PLAISIR

Code postal : 78370

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 78

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://ville-plaisir.marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_199_1120311.html

Identifiant interne de la consultation : 25MT055

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : GEFFROY Claire

Adresse mail du contact : geffroy-cl@ville-plaisir.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 622823026

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une lettre de candidature, renseignant les conditions de la candidature (candidat seul ou en groupement). En cas de groupement, il doit être précisé quels seront les membres, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), et qui en sera le mandataire. Une attestation sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner, visés aux articles L. 2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique (exclusions de plein droit) et aux articles L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur), et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. Une copie de la délégation de pouvoir autorisant

le signataire à engager le candidat qu'il représente. En cas de groupement d'opérateurs économiques, un acte d'habilitation du mandataire dans lequel ce dernier est expressément désigné comme remplissant cette qualité et qui devra être signé par les cotraitants, dans le but que le mandataire puisse valablement signer le contrat au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements autorisant l'opérateur économique à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché, La fiche de renseignement " nouveau tiers ", complétée.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Une liste des principales prestations réalisées au cours des cinq (5) dernières années, indiquant le montant, le descriptif des prestations fournies, la date de leur réalisation et le destinataire public ou privé, qui sont en rapport avec l'objet du présent marché. Le candidat peut fournir des attestations du destinataire. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 14/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché n°25MT055 - Fourniture et pose d'une aire de jeux extérieurs pour le parc des 4 saisons

Code CPV principal - Descripteur principal : 37535200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché public a pour objet la fourniture et la pose d'une aire de jeux extérieures pour le parc des 4 saisons.

Lieu principal d'exécution du marché : Plaisir

Durée du marché (en mois) : 1

Valeur estimée (H.T.) : 160 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite est obligatoire. Les jours de visite sont organisés les 2 et 3 octobre 2025. Les candidats devront prendre rendez-vous en amont afin d'organiser une visite individuelle. Les informations et coordonnées sont renseignées dans l'article 2.4 du règlement de la consultation.

Autres informations complémentaires : Le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct bénéficie d'une avance calculée en application du code de la commande publique dès lors que le marché respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2191-3, soit : - le marché possède un montant supérieur à 50 000 euros HT, - le délai d'exécution du marché est supérieur à 2 mois. Aucune avance ne sera versée si ces deux conditions ne sont pas remplies. Il est précisé que le titulaire peut renoncer au bénéfice de l'avance dans l'Acte d'engagement. L'option B de l'article 10.1 du CCAG-Travaux est retenue pour ce marché. L'avance est égale à 5 % du montant du marché, toutes taxes comprises (ou 20 % de ce montant pour les petites ou moyennes entreprises mentionnées à l'article R.2151-13 du CCP), si le délai d'exécution du marché n'excède pas 12 mois. Si cette durée est supérieure à 12 mois, l'avance est fixée à 5 % (taux minimal prévu à l'article R.2191-7 du CCP pour les marchés) ou 20 % (pour les petites ou moyennes entreprises au sens du CCP), d'une somme égale à 12 fois le montant du marché divisé par la durée d'exécution du marché exprimée en mois. En état d'urgence sanitaire, le taux d'avance sera porté à 30 % du montant initial toutes taxes comprises du marché (ou 50% de ce montant pour les petites ou moyennes entreprises mentionnées à l'article R. 2151-13 du CCP). Le montant de l'avance versée au titulaire n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance sera remboursée en une seule fois lorsque le seuil de 65,00 % est atteint. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. En application de l'article R. 2191-14 du CCP, le remboursement de l'avance doit être terminé, lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80 % du montant toutes taxes comprises du marché. La Collectivité se réserve le droit de recourir, si besoin est, à la procédure de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire, telle qu'issue de l'article R.2122-7 du CCP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/09/2025